

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES FAMILLES

Canadiennes et Acadiennes,

JOURNAL RELIGIEUX, AGRICOLE ET D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE.

Vol. 6. Québec, Mars, 1875. No. 5

RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE : L'ABBÉ FERDINAND BÉLANGER.

SOMMAIRE :

Quatrième entretien sur la famille : De l'amour que les enfants doivent à leurs parents—Peu Mgr. Horan—Consécration du Monde au Sacré Cœur de Jésus—Lettre de Mgr. Dupin (suite et fin)—Une belle conversion—Archiconfrérie de Notre-Dame des Anées (suite)—Dialogue sur les effets des Décrets du Concile du Vatican, relativement à l'Allégeance Civile selon M. Gladstone (suite)—Le Désert—Les apparitions de la Très-Sainte Vierge Marie à la grotte de Lourdes et le jaillissement de la Source Miraculeuse—La messe—Prix de l'abonnement.

Quatrième entretien sur la Famille.

DE L'AMOUR QUE LES ENFANTS DOIVENT À LEURS PARENTS.

Nous avons, jusqu'à présent, parlé du *respect* que les enfants doivent à leurs parents, entretenons-nous maintenant de l'*amour* qu'ils doivent aux auteurs de leurs jours.

Pourquoi les enfants sont-ils obligés d'aimer leurs parents ? Pour la grande raison qu'après Dieu, les parents sont les plus grands bienfaiteurs de leurs enfants. Les parents, en effet, pren-

nent la place de Dieu auprès de leurs enfants, non-seulement par leur dignité paternelle, mais aussi par leur affection paternelle, qui est une frappante image de l'amour et de l'affection de Dieu, le Père de tous les hommes.

C'est aux parents, après Dieu, que les enfants doivent l'existence et la vie ; c'est à eux qu'ils sont redevables, dans les premières années de leur enfance surtout, de la nourriture, de l'habillement, de soins et protection contre toute espèce de dangers, de secours dans leurs nombreux besoins..... ; les parents sont, pour ainsi dire, à l'égard de leurs enfants, la main droite de la Providence divine, qui, avec une inexprimable tendresse et affection, prend un soin particulier de chacune de ses créatures ; leur amour est en quelque sorte une émanation de la tendresse paternelle de Dieu, qu'il implante lui-même dans le cœur du père et de la mère. Donc, après Dieu, de qui viennent tous les dons et tous les trésors, les parents sont les plus grands bienfaiteurs de leurs enfants, et méritent conséquemment de leur part, de préférence à tous les autres membres de la famille humaine, leur amour et leurs affections les plus intimes.

Mais comment doit se montrer cet amour et cette affection des enfants pour leurs parents ? En bien des manières. Les enfants seront reconnaissants envers leurs parents et leur souhaiteront sincèrement et de cœur toute espèce de prospérité et de bien-être. Ils leur causeront de la joie par leur bonne conduite. Ils leur apporteront secours dans leurs besoins, et soins et attention dans leur vieil âge. Ils supporteront

ront avec patience leurs fautes et leurs faiblesses.

Ne serait-ce pas, en effet, une bien noire et insupportable ingratitude que de ne pas récompenser l'amour des parents par l'amour véritable du cœur, leur voulant sincèrement toute sorte de bonheur ? Le Saint Esprit, dans l'Écriture Sainte, appelle un enfant qui se refuserait à ce devoir : "Un homme scandaleux et pécheur." Prov. 19. 26.

Mais, jeune lecteur qui parcours ces pages, rappelle-toi que ton amour et ta reconnaissance doivent se montrer non-seulement en paroles, mais aussi et principalement par des faits et des actions. Ainsi, fais des efforts pour devenir la consolation, l'espérance et la joie de tes parents de toutes les manières possibles, partout et en tous temps, par ta sincère piété, par ton innocence et ta vertu, par une conduite aimable, prévenante et édifiante dans toutes les circonstances de ta vie. Peut-il y avoir sur cette terre de joie plus pure pour un enfant bien né, que de pouvoir entendre avec vérité de la bouche de son vieux père ou de sa vieille mère la répétition de ces paroles de l'apôtre St. Jean : "Je ne saurais avoir une joie plus grande que celle que j'éprouve, lorsqu'on me dit que vous marchez dans les sentiers de la vérité," que vous menez une vie chrétienne. (Epît. 3. 4.)

Le jeune Tobie mérita d'éprouver cette joie, lui que son vieux père et sa vieille mère se plaisaient à appeler "la lumière de leurs yeux, le bâton de leur vieillesse, la consolation de leur vie, et leur espérance." Tob. 10, 4. Aussi ce noble jeune homme évitait-il avec le plus grand

soin tout ce qui aurait, en aucune manière pu troubler ses parents et leur déplaire. C'est pour cela qu'il insista tant auprès de l'ange, qui lui servait de guide dans un voyage lointain, pour qu'il le ramenât le plus tôt possible dans le pays de sa naissance, quoiqu'il fût environné des soins les plus empressés par les étrangers, au milieu desquels il vivait alors. Et la raison qu'il faisait valoir auprès de l'ange était celle-ci : "Vous savez bien vous même, disait-il en s'adressant à son céleste guide, que mon père compte les jours ; et si je tarde un jour seulement de plus, son âme entrera dans le trouble." Tob. 9, 4.

L'Écriture Sainte te fournit encore un bel exemple d'affection filiale dans la personne de Judas, le fils du patriarche Jacob. Judas s'était porté garant à son vieux père pour le retour de Benjamin, le plus jeune et le plus chéri de ses fils. C'est pour cela qu'il répondit à Joseph, alors ministre du Roi d'Égypte, et qui voulait garder Benjamin auprès de lui : "Je resterai moi-même et serai votre esclave, en place de l'enfant, et l'enfant retournera avec ses frères ; car il me serait impossible, sans l'enfant, de retourner chez mon père ; je ne pourrais alors être le témoin des gémissements et de la douleur auxquels mon père se laisserait certainement aller." (1. Moïse. 44, 31-34.)

Puisses-tu, toi aussi, mon enfant, ressembler et à Tobie et à Judas ! Puissent ton père et ta mère se réjouir toujours de t'avoir donné le jour ! (Prov. 23, 25.) Tu serais alors semblable à un autre aimable jeune homme, qui a vécu dans

des temps plus rapprochés de nous, le bienheureux Jean de Berchmans, dont les vertus héroïques se discutent et s'examinent maintenant à Rome. Sa mère, atteinte d'une longue et douloureuse maladie, était, de temps à autres, saisie d'une accablante mélancolie. En ces circonstances, la mère appelait auprès d'elle son "petit ange," toujours prêt à exécuter la moindre de ses volontés, et sa figure, invariablement calme et sereine, suffisait, en un instant, pour dissiper tous ses noirs soucis. C'est pour cela que sa mère aimait tant son jeune Jean, et voulait toujours l'avoir à ses côtés. Et Jean, toujours disposé à obéir aux moindres ordres de sa mère souffrante, se séparait à peine d'elle, excepté lorsqu'il fallait aller soit à l'église, soit à l'école.

—ooo—

Feu Mgr. Horan.

Aujourd'hui ont eu lieu les funérailles de Sa Grandeur Monseigneur l'évêque Horan. Nous espérons publier dans quelques temps une notice biographique plus complète du vénérable défunt. Voici quelques lignes empruntées au *Répertoire du clergé Canadien* de M. l'abbé Tanguay.

"MGR EDOUARD JEAN HORAN, né à Québec, le 26 octobre 1817, fut ordonné le 22 septembre 1842. Il fut agrégé au séminaire de Québec, et y remplit alternativement les charges de professeur, de directeur et d'assistant-procureur. A l'inauguration de l'université Laval,

il en fut nommé premier secrétaire. En 1856, il remplit la charge de principal de l'école normale Laval. Le 8 janvier 1858, le Pape Pie IX le nomma évêque de Kingston. Il fut sacré sous ce titre le 1er mai suivant, dans l'église de Saint-Patrice, à Québec. Mgr. Horan fit trois voyages à Rome, l'un en 1860, le second en 1862, époque de la canonisation des martyrs du Japon, où il reçut du Saint-Père les titres d'assistant au trône pontifical et de *Comte Romain*, et le troisième en 1865."

A ces renseignements nous pouvons ajouter que ces dernières années, la santé de Sa Grandeur allait faiblissant. Il y a environ deux ans, une attaque de paralysie lui rendit plus difficile l'exercice de ses hautes fonctions. L'an dernier, il fit un quatrième voyage à Rome.

Monseigneur Horan étant bien connu dans notre ville. Il y comptait un grand nombre d'amis personnels, et le souvenir de ses relations, toujours empreintes de bienveillance et de dévouement, ne s'effacera pas de sitôt. Sa carrière a été toute de bienfaits pour autrui. Il était véritablement le serviteur du Christ, l'oint du Seigneur, faisant avec courage le combat de la vérité. En lui, chacun trouvait un bon père, un ami véritable. La tombe qui se ferme aujourd'hui sur ses restes mortels enlève à l'épiscopat canadien un de ses dignes membres, et au Canada l'un de ses fils estimés et chéris.
—(*Courrier du Canada*, 19 février 1875.)

Italie.

—
 CONSÉCRATION DU MONDE AU SACRÉ CŒUR
 DE JÉSUS.

On écrit de Rome, 17 janvier 1875 :

Les audiences ne discontinuent point au Vatican. Tous les jours de nouveaux fidèles des différents pays du monde, se pressent dans les anti-chambres du palais pontifical pour y recevoir la bénédiction du Père commun des fidèles et admirer sa verte vieillesse, sa vigoureuse santé, son admirable résignation et son inébranlable confiance.

Nous citerons quelques-unes de ces audiences les plus remarquables. Et d'abord nous parlerons de l'audience accordée au R. P. Chevalier, supérieur général de la Congrégation des missionnaires du Sacré-Cœur d'Issoudun. Au mois de juin 1874, le R. P. Chevalier avait fait un voyage à Rome et eu le bonheur d'obtenir une audience particulière du Souverain Pontife. Dans cette audience le Saint-Père lui dit qu'il serait heureux de consacrer l'Eglise universelle au Sacré-Cœur de Jésus, si les fidèles du monde catholique lui en faisaient la demande. Un tel désir répondait trop bien aux vœux du R. P. Chevalier et des autres membres de sa congrégation, pour qu'ils ne se missent pas aussitôt à l'œuvre. Ils envoyèrent donc sur le champ une supplique, demandant la consécration de l'Eglise au Sacré-Cœur de Jésus.

Cette supplique a été partout accueillie avec enthousiasme ; elle a fait le tour du monde et est revenue au P. Chevalier, à Issoudun, avec

près de *trois millions* de signatures. Un tel résultat peut-être considéré comme miraculeux, surtout si on tient compte du peu de temps qu'il a fallu pour l'obtenir. Ces jours-ci donc, le P. Chevalier, accompagné d'une députation de prêtres français, a eu l'honneur de déposer entre les mains de Sa Sainteté, trente volumes de signatures magnifiquement reliés en soie moirée rouge et portant chacun d'un côté les armoiries du Saint Père, sur lesquelles rayonne le Sacré-Cœur de Jésus, et de l'autre les armoiries des villes qui ont été les centres de la souscription, ou de quelques nobles familles qui ont fourni aux frais de la reliure ou qui ont déployé un plus grand zèle dans la diffusion de la supplique. C'est ainsi qu'on remarque sur l'un des volumes les armes de la ville d'Issoudun, sur d'autres celles de la ville de Bourges, de Lyon, de Paris, etc. Le plus beau volume est celui qui contient l'adhésion de 160 évêques français, italiens, espagnols, allemands, autrichiens, belges, hollandais.

Le P. Chevalier a présenté en même temps au Saint Père une lettre de Mgr. le prince de la Tour-d'Auvergne, archevêque de Bourges, qui s'intéresse tout spécialement à l'œuvre des Missionnaires d'Issoudun. Puis il a lu à Sa Sainteté une très-belle adresse, et le Saint Père y a répondu par les paroles suivantes :

“Trois millions ! mais c'est une armée ! Eh bien ! je vais me mettre à la tête de cette armée de trois millions, et nous allons conquérir le monde. Attendons le triomphe avec confiance. Pour l'obtenir, nous aurons besoin de courage

et nous devons combattre longuement. Mais soyons sans crainte, Dieu nous donnera la force et le courage nécessaires, et nous accordera la victoire. Notre drapeau doit être la vérité, et notre arme la prière, et la victoire est à nous. Prions donc et marchons avec ardeur au combat sous l'œil de Dieu et fortifiés par sa sainte bénédiction, que je vous accorde de tout mon cœur."

On s'étonnera peut-être que le P. Chevalier n'ait recueilli que 160 signatures d'évêques : mais cet étonnement cessera quand je vous aurai dit que le plus grand nombre des évêques du monde catholique avaient déjà écrit depuis longtemps au Saint Père pour lui demander directement la consécration de l'Eglise universelle au Sacré Cœur de Jésus. En ce moment, une commission, spéciale nommée par Sa Sainteté, examine cette importante question, et les vœux des évêques, du clergé et des fidèles du monde entier ne tarderont pas à être exaucés. Nous pourrons alors envisager sans crainte l'avenir, et nous avons la confiance de voir bientôt s'accomplir ces paroles prophétiques du Saint Père : *"L'Eglise et la société n'ont d'espérance que dans le Sacré Cœur de Jésus. C'est lui qui guérira nos maux."*

Sa Sainteté a reçu encore, cette semaine, en audience solennelle, les généraux et procureurs-généraux des ordres religieux. C'est le supérieur-général des Olivétains, qui a lu l'Adresse à laquelle le Saint Père a répondu par un discours très-approprié aux cruelles circonstances qui ont causé la dispersion des pauvres religieux que le gouvernement italien a brutale-

ment expulsés de leurs saintes et pacifiques demeures.

Sa Sainteté a reçu encore en audience particulière, dans la salle de la princesse Mathilde, M. de Geoffroy, ministre de France en Chine. M. de Geoffroy était accompagné de sa pieuse dame et de deux Chinois dans leur pittoresque costume national. Sa Sainteté s'est longuement entretenue avec le diplomate français et lui a chaudement recommandé les intérêts et la protection des missionnaires et chrétiens dans l'empire chinois.

Mgr. Perraud, évêque d'Autun, est en ce moment à Rome. Sa Grandeur, ayant été reçue en audience particulière, a eu l'honneur de déposer entre les mains de Sa Sainteté une somme de 61,500 francs pour le Denier de St. Pierre. Cette somme était contenue dans une riche bourse avec quatre écussons magnifiquement brodés. Un de ces écussons était aux armes de Sa Sainteté, un autre à celles de Mgr. Perraud, le troisième représentait le Sacré Cœur de Jésus, et le quatrième portait une marguerite pour rappeler Ste. Marguerite-Marie Atacoque, à la famille à laquelle Mgr. Perraud a l'honneur d'appartenir. Mgr. Perraud a, en outre, offert au Saint Père un autre don très-précieux.

C'est un magnifique plan en relief représentant le couvent, la chapelle et le jardin de Paray-le-Monial. Ce travail, exécuté par une des religieuses, est d'une beauté et d'une précision remarquables. Tous les détails y sont reproduits avec une scrupuleuse fidélité, et, avec ce plan sous les yeux, le Saint Père peut parfaite-

mont assister en esprit comme s'il était réellement présent aux pèlerinages qui ont lieu tous les ans à Paray-le-Monial. Au-dessous du plan se trouve un tiroir qui contient un album où sont réunis tous les détails historiques sur le couvent et la chapelle de la Visitation. Le tiroir contenait, en outre, un billet de mille francs que les bonnes religieuses avaient voulu joindre au présent destiné au Saint Père.

Parmi les nombreux cadeaux que Sa Sainteté a reçus à l'époque du premier de l'an, se trouvait un riche album avec les photographies des principaux monuments de la ville de Strasbourg, tant ceux qui sont encore sur pied que ceux qui ont été minés ou endommagés par les bombes savantes et civilisées des Vandales Prussiens. Le Saint Père, qui a beaucoup de bienveillance pour le supérieur du Séminaire français, dont il apprécie dignement les hautes vertus et les nobles qualités, lui a fait cadeau de cet album. Le R. P. Freyd est natif de Strasbourg.

(Courrier du Canada.)

—oo—

Condition déplorable de l'Italie au point de vue religieux.

(Suite et fin)

L'évêque d'Orléans dit ensuite quelques mots de la guerre déclarée aux institutions scientifiques laïques. Puis, après avoir prouvé que le dépeuplement de l'Église n'a pas enrichi l'Italie et avoir rappelé la légitimité de la

propriété ecclésiastique, il conclut en ces termes :

“ Je m'arrête et je conclus.

“ Certes, je suis loin d'avoir tout dit sur la spoliation et l'oppression de l'Eglise à Rome et dans l'Italie ; si, cependant, monsieur le ministre, en quelque détail j'avais été induit en erreur, je suis prêt à le reconnaître publiquement et à le désavouer ; je ne veux que la vérité et la vérité la plus certaine ; mais l'ensemble du tableau que j'ai tracé n'en subsisterait pas moins et suffit à démontrer combien étaient fondées les plaintes que le Saint-Père élevait dans sa dernière Encyclique :

“ Avec une criminelle habileté on nous retire
 “ peu à peu tous les moyens et secours, qui nous
 “ rendent possible le gouvernement de l'Eglise
 “ universelle. Qui ne voit clairement aujour-
 “ d'hui combien est fausse cette affirmation que,
 “ par l'usurpation de notre capitale la liberté
 “ du Pontife romain dans l'exercice de son
 “ pouvoir spirituel et dans ses rapports avec
 “ l'univers catholique, n'a pas été amoindrie ? ”

“ Devant cette douloureuse réalité, je me sens assailli de mille pensées ; mais il faut que je les refoule, puisque nous sommes dans des temps où, comme le disait autrefois Tacite, le gémissent lui-même n'est pas libre : *Gemitus liber non fuit*. Bien moins libre encore la revendication des droits imprescriptibles pour lesquels j'ai toujours combattu ; mais elle demeure immortelle au fond de ma conscience.

“ Ce qui, toutefois, se dégage invinciblement de ce triste état des choses, le voici : c'est que la question romaine n'est pas résolue ; et c'est

sur quoi il importe que ni l'Italie, ni l'Europe, pas plus que les catholiques, ne se fassent illusion.

“ Les suites de cette situation anormale de la Papauté ne se sont pas encore développées ; mais faut-il attendre qu'elles éclatent toutes ? Et quel esprit tant soit peu clairvoyant ne peut dès maintenant les prévoir ?

“ Voilà ce que je conjure, je ne dis pas seulement les catholiques sincères, mais tous les hommes d'Etat sérieux, tous les vrais amis de l'Italie, de méditer.

“ Oui, il y a, dans un tel état de choses une cause de perturbation morale immense et permanente pour le monde. Ceux qui ne croient qu'au droit de la force, et qui s'imaginent pouvoir venir sans peine à bout du catholicisme, peuvent affecter ici l'insouciance et le dédain ; mais ceux qui savent quelle place tiennent encore dans l'humanité les destinées de cette grande Eglise catholique, et le Pape qui en est le chef suprême, et ce que peuvent être, à un moment donné, les résistances sacrées, la réclamation invincible des âmes, ceux-là n'ont aucun doute sur les périls inévitables au-devant desquels on court, en laissant la Papauté dans une indépendance intolérable, et en souffrance les intérêts les plus hauts des peuples chrétiens.

“ Il est évident, de plus, que cet antagonisme de l'Italie et de l'Eglise jette l'Italie hors de ses voies, et que c'est là une politique non moins contraire à ses vrais intérêts qu'à son histoire, à son avenir qu'à son passé, je puis ajouter, et aux vœux de ses populations si profondément religieuses.

“ Non, si la Papauté fut et demeure, selon le mot de l'illustre Rossini, la première grandeur de l'Italie, la Papauté et l'Italie ne sont pas faites pour être l'une avec l'autre en état de guerre.

“ L'histoire ou plutôt la Providence, c'est un illustre italien encore, c'est l'éloquent Balbo qui le proclame, a mis entre leurs destinées une solidarité glorieuse et inséparable.

“ La rupture actuelle est une déplorable aberration, qui deviendrait plus fatale encore à l'Italie qu'à l'Eglise.

“ C'est ce que la voix de ses sages lui crie, c'est ce que les siècles attestent, c'est ce que l'issue définitive de toutes les luttes contre la Papauté prophétise.

“ Que l'Italie y songe donc, et qu'elle s'arrête dans la voie où le vertige révolutionnaire l'entraîne.

“ Oui, qu'elle y songe, car les regards de l'Europe chrétienne ne pourront pas toujours si longtemps se détourner de Rome et de son Pontife.

“ Le jour où les conséquences extrêmes de l'état où se trouve la Papauté viendraient à se produire, si l'imprévoyante et coupable Italie laissait aller les choses jusque-là, ce jour-là, elle recueillerait, mais trop tard, les fruits amers de la politique dont elle croit pouvoir s'applaudir aujourd'hui.

“ Alors l'Europe se souviendrait de ses devoirs envers la Papauté, qui ne sont, au fond, que ses devoirs envers elle-même.

“ Alors, bon gré mal gré, il faudrait aviser à

la sécurité des consciences, au trouble des âmes, à la pacification religieuse ; mais les difficultés inextricables où l'on pourrait se trouver jeté, combien il serait sage, combien il est urgent de les prévenir !

“ Mais plus on attend, et plus le problème se complique.

“ L'Italie a posé elle-même le principe d'une entente diplomatique avec les puissances ayant des sujets catholiques ; que les Puissances le lui rappellent, si déjà elle l'oublie ; il y va de l'intérêt universel.

“ Là pourrait être la solution, si les conseils de la sagesse prévalaient enfin, si l'Italie et l'Europe savaient être prévoyantes.

“ Quoi qu'il en soit, nous avons foi en l'avenir. Le triomphe pacifique de l'Eglise viendra ; c'est notre ferme espérance. Mais quand ? Comment ? Après quels malheurs ? C'est le secret de Dieu.

“ Nous demandons cependant à la bonne volonté des hommes d'aider ici la Providence. S'ils refusent, la Providence *farà da se*. A elle appartient le dernier mot.

“ Un député italien invoquait naguère à la tribune *l'éternelle Justice* ; il fut mal accueilli. Mais n'importe, *l'éternelle Justice* existe, et tôt ou tard elle a son jour.

“ C'est ce qu'il faut que j'espère, et veux espérer contre toute espérance.

“ Telles sont, monsieur, les réflexions que j'ai cru devoir mettre sous vos yeux. Vous le voyez, comme je l'ai dit en commençant, ce n'est pas à la guerre que je fais appel. Non ;

je ne m'adresse qu'à la sagesse politique, au patriotisme, et enfin à la conscience des honnêtes gens.

“ Permettez-moi d'ajouter que je m'adresse aussi, monsieur, à vos sentiments personnels : souvenez-vous de ce vénérable Pontife, dont vous fûtes le ministre, qui se confia à vous, et dont la Providence a voulu conduire, à travers tant d'amertumes, l'auguste vieillesse au-delà même des années de Pierre, pour ménager au monde le spectacle prolongé de la plus magnanime résignation dans le malheur, et aussi pour tenir une porte toujours ouverte au repentir et à l'espérance.

“ Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'hommage de tous les sentiments que j'ai l'honneur de vous offrir.

† FÉLIX, évêque d'Orléans,

“ Menthon-Saint-Bernard (Haute-Savoie),
25 août 1874.”

Une belle conversion.

Un ministre protestant plaça son fils au collège des jésuites de Spring-Hill, aux Etats-Unis. Ce jeune homme y passa plusieurs années, se montrant toujours attaché à ses erreurs et faisant quelquefois à ses condisciples des objections que son père lui fournissait. On fut sur le point de le renvoyer à cause de cela. Arrivé en rhétorique, il tomba malade et partit pour la maison paternelle. Deux ou trois jours après, sentant

qu'il allait mourir, il témoigna le désir de voir son professeur. Lorsque le Père jésuite entra dans la chambre, le malade lui dit :—Ah ! mon Père, hâtez-vous, je veux être baptisé, je veux mourir catholique. Au collège, la grâce me poursuivait partout, mes controverses n'étaient que des fanfaronades.

Le ministre protestant permit à son fils de satisfaire tous ses saints désirs. Or, quand le jeune moribond eut reçu le saint Viatique, comme il sentait s'approcher sa dernière heure, il jeta sur son père un regard de tendresse et lui dit :—Vous m'aimez et je vous aime ! Ah ! ne soyons pas séparés dans l'autre monde. Il n'y a qu'un seul chemin pour arriver au ciel. Promettez-moi tous de vous faire catholiques, et je mourrai content.

Le père se jette au cou de son cher malade et lui dit tout en larmes :—Oui, je te le promets, je te le jure, nous nous ferons tous catholiques.

Aussitôt après lui avoir rendu les derniers devoirs, le père et toute la famille abjurèrent leurs erreurs de la manière la plus sincère ; pour devenir catholiques, ils durent renoncer à une brillante position et vivre dans une grande pauvreté.—*Messenger du Sacré Cœur de Jésus.*

—ooo—

Archiconfrérie de Notre-Dame des Anges.

ORIGINE ET ÉTABLISSEMENT DE CETTE DÉVOTION.

(Suite).

Bientôt, en compagnie d'un de ses amis, Mgr. d'Estrade, camérier du St. Père, M. de Bray partit

pour Rome, d'où, après quelques jours de repos, il se rendit à Assise, pour accomplir son vœu.

Là, Marie lui révéla les desseins qu'elle avait sur lui, et qu'il serait présomptueux à quiconque de prétendre entraver.

Un jour que les cieux s'étaient ouverts devant lui, et que dans le ravissement de l'extase, il y contemplant des milliers d'anges, entourant leur Reine, prosternés devant le Trône de Dieu, une voix sortit du Ciel, et lui dit :

— « Retourne à Rome, je t'y ferai ordonner prêtre. Tu entreras dans la Compagnie de Jésus pour apprendre à obéir. Tu en sortiras 13 ans après avoir fait tes vœux, afin de fonder ce qui ne sera pas encore fondé, et de consolider ce qui sera déjà établi. »

Après cela, il vit une multitude de petites croix se détacher du ciel, et fondre sur lui. Il tomba par terre, accablé sous leur poids.

Quelques jours après, N.-S. lui accorda une seconde vision. C'était vers les 9 heures du soir.

— « Regarde le ciel, lui dit-il, et compte, si tu peux, les étoiles que j'ai attachées à sa voûte. Je te ferai le père d'un grand peuple. Tu fonderas une œuvre qui couvrira toute la terre, et des millions d'âmes seront sauvées par elle.

« Mais tu souffriras en proportion des âmes que tu sauveras. Tes enfants couvriront la terre comme ces étoiles suspendues à la voûte des cieux. »

De retour à Rome, M. de Bray rendit compte de tout au P. de Villefort, son confesseur, jésuite renommé par sa sainteté et sa connaissance des choses divines. Et voilà que, avant la fin de

l'entretien, dans la cellule même du Père, la Ste. Vierge, debout, sur des nuages d'or, et entourée de millions d'anges se présenta à ses yeux ! Le Père ne voyait rien. Il voulut rappeler à lui son pénitent en extase, mais celui-ci n'entendait plus, ne voyait plus que la Ste. Vierge.

Durant 5 heures il resta à genoux, immobile, le regard toujours fixé vers le Ciel, les yeux dilatés et brillants. Au bout de ce temps, le Père lui enjoignit, au nom de l'obéissance de se lever ; et il fut obéi à l'instant.

Or, la Ste. Vierge avait entretenu son serviteur de l'œuvre de N.-D. des Anges, du bien qu'il ferait par son moyen et des souffrances qui l'attendaient.

Il y avait, à Rome, un Docteur fort savant, et fort éclairé dans les voies surnaturelles. Le Père de Villefort lui envoya son pénitent, pour qu'il lui rendît compte de son extase. Le saint prêtre demanda un jour pour consulter Dieu dans l'oraison. Le lendemain il répondit :

“ Puisque l'humilité du Père de Villefort veut avoir mon sentiment sur votre extase, vous lui direz que la vision que vous avez eue dans sa chambre, est la même vision que celle de St. Paul, quand il fut ravi au 3e Ciel.”

Le très-révérénd Père Général, à qui le Père de Villefort avait tout confié, fut d'avis qu'on fit, au plus tôt, commencer les études théologiques au jeune homme, pour le disposer à la prêterise.

Comme ses études classiques avaient été souvent interrompues, on craignait bien qu'il n'eût beaucoup de difficulté à s'exprimer en latin.—

“ J'espère, répondit-il, que la Ste. Vierge m'aidera. ”—Et de fait, dès les premiers jours, un de ses maîtres lui expliquant un traité, fut tellement surpris des connaissances qu'il lui trouva que, tout hors de lui, il s'écria : “ Il est inutile que nous allions plus loin ! Vous en savez autant que moi, sinon plus. ”

Le T. R. P. Général le fit venir, et lui dit également : “ Mon enfant, la Très-Ste. Vierge vous comble de faveurs. Non contente de vous avoir donné, par miracle, la connaissance du latin, elle vous a encore donné, d'un seul coup, les connaissances théologiques qu'on n'acquiert que par des années d'études.

“ C'est vrai, mon Père, ” répondit M. de Bray, —c'est pourquoi, au bout de deux ans, il fut ordonné prêtre, et reçu, le même jour, par le T. R. P. Général, dans la Compagnie de Jésus

Quand l'heure fut venue de commencer l'œuvre pour laquelle la Ste. Vierge l'avait choisi : quand les dangers et les malheurs de l'Eglise réclamèrent plus impérieusement la prière et la réparation, le Père de Bray reçut, de Jésus et de Marie, l'ordre de s'en occuper. Il le fit : et l'accroissement fut prodigieux. Aussitôt proposée, aussitôt l'association est accueillie par les fidèles, louée et approuvée par les Evêques. Evidemment le doigt de Dieu est là.

Que tous se hâtent donc, prêtres et laïques, de se grouper autour de ce centre. L'œuvre a de hautes et nombreuses approbations, couronnées par celle du Pontife suprême, Pie IX. D'autre part, les besoins sont immenses autour de nous, les avantages de l'Archiconfrérie sont incontes-

tables, et les conditions à remplir on ne peut plus faciles.

Que demande-t-on, en effet ?

1o. L'inscription sur le registre de l'œuvre, —C'est un acte d'adhésion publique et permanente à la dite œuvre.

2o. Une courte prière chaque jour à N.-D. des Anges, par exemple, trois *Ave Maria* aux intentions de la même œuvre. Qui n'en fait vingt fois davantage ?

Mais s'il restait encore quelque hésitation dans un cœur, qu'il lise les passages que nous allons lui citer ; qu'il considère l'amour immense de Jésus et de Marie pour cette œuvre, et l'ardeur de leurs désirs pour la voir embrasser. Nous en sommes sûrs il se rendra.

Ces pages sont extraites (toujours en les abrégant) des documents publiés, dans les derniers mois de 1873, par les *Annales de la Sainteté* et par le *Rosier de Marie*. L'un et l'autre se portent garants de leur parfaite authenticité, et en laissent à l'Eglise le jugement doctrinal.

III

Vers la fin du mois d'avril 1863, voyant les grands malheurs de l'Eglise, et les tristesses qui remplissaient le cœur du Souverain Pontife, je célébrais, sous le poids de ces douleurs si cruelles pour une âme chrétienne, les saints et adorables mystères. Pendant la Sainte Messe, je vis la Ste. Hostie qui, après la consécration, se colorait d'une teinte rosée. Mon Seigneur me fit comprendre qu'il désirait que je formasse, parmi mes pénitents les plus fervents, une association

de prières et de communions, qui serait destinée à prier sans cesse pour le triomphe de la Sainte Eglise, et pour la fin des malheurs du Pontife suprême.

... Je m'empressais d'obéir à l'ordre qui m'était donné d'en haut. En choisissant parmi les hommes et parmi les femmes, ceux qui me paraissaient les plus aptes à remplir les intentions du Seigneur, je formai cette pieuse association.

... Le 16 juin de la même année, célébrant les saints et adorables mystères dans notre Eglise du Jésus, je vis immédiatement après la consécration, la Sainte Hostie qui devenait d'un rouge pourpre. J'aperçus le sang du Sauveur qui bouillonnait fortement... Je pleurai et tremblais de tous mes membres.

“ La sainte Vierge était debout auprès de l'autel, adorant son divin Fils, Jésus me dit alors, dans un langage que je ne connaissais pas, mais que je comprenais parfaitement et qui était si doux, si harmonieux, si accentué, que rien ne peut en rendre la divine harmonie, la céleste douceur, la force et l'énergie :

—“ Mon fils, mon enfant ! je veux que tu établisses une congrégation sous le vocable de N.-D. des Anges. Tu la répandras dans tout l'univers ; et si l'on te demande quel est celui qui t'en a donné l'ordre, tu répondras : C'est le Seigneur Jésus. Adresse-toi au Souverain Pontife.”

“ L'ingratitude des hommes est immense ; leurs crimes couvrent toute la terre ; et le sang des justes mis à mort pour la gloire de mon

nom, demande vengeance (c'est-à-dire pardon et miséricorde) ; leurs gémissements sont arrivés au pied de mon trône. De tous côtés la voix de la prière s'échappe des couvents d'hommes, des monastères des vierges qui m'ont consacré leur virginité. Cette voix monte sans cesse vers mon Père comme un grand fleuve, et crie miséricorde

“ Ecoute, mon enfant, écoute ; entends-tu la prière de mes saints ? Entends-tu la prière de mes serviteurs, mis à mort par le glaive de la persécution ? ”

(A continuer.)

—ooo—

Dialogue

sur les effets des Décrets du Concile du Vatican,
relativement à l'Allégeance Civile, selon
M. Gladstone.

—
(suite)

L'étudiant.—M. le curé, nous attendons tous avec impatience les remarques que vous nous avez promises, il y a déjà quelque temps, sur la seconde proposition de M. Gladstone.

Le curé.—Eh, bien ! Mes enfants, je veux bien racheter ma promesse, mais à condition que vous ferez des efforts pour bien comprendre ce que je vais vous dire ce soir. Ayant donc cherché à prouver en la manière, que vous avez vue, la première et la quatrième de ses quatre propositions, M. Gladstone aborde la seconde,

dans laquelle il affirme " que Rome a repoli et de nouveau mis en évidence l'une après l'autre ses armes anciennes, couvertes de rouille, que l'on croyait déjà passées entièrement en désuétude." Se mettant à l'œuvre pour prouver ce fait, il se propose de se restreindre à la publication de quelques propositions seulement, émanées de Rome surtout depuis quatorze à quinze ans, et dont les défenseurs sont condamnés par le Saint-Siège. Ces quelques propositions selon lui suffisent pour prouver son assertion, que les anciens engins de la Puissance papale redeviennent en usage, lorsqu'on les croyait depuis longtemps rongés et dévorés par la rouille. Choisisant donc dix-huit propositions et les faisant défiler l'une après l'autre en présence de ses lecteurs, il semble que M. Gladstone leur dise : Voyez, si je ne dis pas la vérité. Figurez-vous que, à l'exception de trois, toutes ces propositions ont été tirées du terrible *Syllabus*, contre lequel les clameurs du monde moderne s'élevèrent jusqu'aux astres ! M. Gladstone en même temps proteste, qu'il usera de modération, et que dans ce but il s'abstiendra de citer ces épithètes terribles et énergiques, dont les susdites propositions furent qualifiées, et cela pour le noble motif de ne pas passionner les esprits.

Quant à moi, j'aurais avant tout désiré, qu'il eût pour sa part mis plus de soin à produire ces propositions exactement telles qu'elles sont, le premier devoir de celui, qui cite, et spécialement quand il le fait pour condamner, étant la fidélité et l'exactitude dans les citations. Et en ceci, je n'hésite pas à affirmer que M. Gladstone

ne s'est pas montré aussi scrupuleux, que l'exigeait la gravité de la matière. Venons-en sans plus de préambule aux preuves.

La première proposition, mise en avant par lui, est conçue en ces termes : ceux-là sont condamnés " qui défendent la liberté de la presse " (1). Il cite l'Encyclique du Pape Pie IX de l'an 1864. Ayons recours nous-mêmes aussi à cette Encyclique. Voici les termes que l'on y lit : " Que les citoyens ont *droit à une entière liberté*, qui ne doit être restreinte par aucune autorité soit ecclésiastique soit civile, en vertu de laquelle ils peuvent ouvertement et publiquement manifester et déclarer leurs idées quelles qu'elles soient, soit de *vive voix*, soit au moyen de la presse, soit en aucune autre manière " (2).

L'étudiant.—Monsieur le curé, il me semble qu'il y a une bien grande différence entre la condamnation du Pape et celle de M. Gladstone.

Le curé.—Sans doute, mon enfant. La différence entre l'une et l'autre est une différence bien substantielle et en même temps des plus palpables. En effet, le Pape condamne l'affirmation d'un *droit à une telle liberté*, et d'un droit soustrait à l'action de toute *autorité soit ecclésiastique soit civile* ; au lieu que M. Gladstone lui fait condamner la liberté de la presse en général.

(1) Those who maintain the liberty of the Press, Encyclical letter of Pope Gregory XVI, in 1831, and of Pope Pius IX, in 1864.

(2) Jus civibus in esse ad omnimodam libertatem nulla vel ecclesiastica vel civili auctoritate coarctandam, quo suos conceptos quoscumque sive voce, sive typis, sive alia ratione palam publiceque manifestare ac delarare valeant.

L'étudiant.—Ne s'en suivrait-il pas alors, M. le curé, d'après M. Gladstone, qu'il ne serait pas même permis d'imprimer la sentence d'un juge, l'acte d'un notaire, et, réellement, pas même l'alphabet, sans une autorisation spéciale Rome?

Le curé.—Oui, c'est juste. Condamnation vraiment étrange, n'est-ce pas ?

M. Gladstone tombe dans la même inexactitude en citant la seconde et la troisième proposition. Il dit et écrit que ceux-là sont condamnés, " qui défendent la *liberté de conscience et des cultes* ", ainsi que ceux qui soutiennent " la *liberté de la parole* " ; (3) tandis que le Pape au contraire condamne ceux, " qui ne craignent pas de favoriser l'opinion souverainement dangereuse pour l'Eglise catholique et pour le salut des âmes, que son prédécesseur Grégoire XVI avait déjà appelé *délire*, c'est-à-dire que la *liberté de conscience et des cultes est un droit propre de chaque homme, qui doit être proclamé et établi par la loi dans toute société bien constituée*, et que les citoyens ont droit à une *pleine et entière liberté*..... de manifester et de déclarer ouvertement et publiquement leurs idées, quelles qu'elles soient, *par la parole* " (4). Donc le

(3) 2. Or the liberty of conscience and of worship. Encyclical of Pius IX, December 8, 1864. — 3. Or the liberty of speech. Syllabus. Prop. LXXIX. Encyclical of Pope Pius IX. December 8, 1864.

(4) Ex qua omnino falsa socialis regiminis idea haud timent erroneam illam fovere opinionem, catholicæ Ecclesiæ, animarumque salutis maximè exitialem, a rec. mem. Gregorio XVI Prædecessore nostro deliramentum appellatam, nimirum libertatem conscientie et cultuum esse proprium cujus cum que hominis jus, quod lege proclamari et asseri debet in omnium rectè constituta societate, et jus civibus in esse ad omnimodam libertatem, etc. ut supra.

Pape ne condamne pas la liberté de conscience et des cultes en soi, mais il condamne celui, qui maintient qu'une telle liberté est *un droit propre à chaque homme* et qu'elle doit être proclamée par la loi dans toute société bien constituée : il ne condamne pas la liberté de parler, mais il condamne celui qui prétend que les citoyens ont droit à une liberté entière de ce genre. Ce sont deux choses essentiellement différentes : puisque la condamnation papale tombe sur le droit à la chose, lorsque M. Gladstone la fait tomber sur la chose en général. Selon lui on devrait dire condamnée la liberté de conscience, des cultes et de la parole, dans une nation composée de gens professant diverses croyances, laquelle liberté cependant n'est pas le moins du monde condamnée par les paroles citées plus haut du Souverain Pontife.

Eh bien ! M. l'étudiant, avez-vous compris quelque chose à tout cela ?

L'étudiant.—Oui, oui, monsieur le curé.

Le curé.—Alors, passons à la quatrième proposition. Suivant M. Gladstone elle sonnerait ainsi : ceux-là sont condamnés, " qui soutiennent que l'on ne peut sans péché désobéir aux jugements et aux décrets des papes ou penser différemment, excepté lorsque ces jugements et ces décrets traitent des dogmes de la foi et de la morale (5)". Selon l'Encyclique au contraire la proposition s'énonce ainsi : " Nous ne pouvons passer sous silence l'audace de ceux, qui

(5) Or who contend that Papal judgments and decrees may, without sin, be disobeyed or differed from, unless they treat of rules (dogmata) of faith or morals. *Ibid.*

prétendent que l'on puisse, sans péché, ni perte de la foi catholique, refuser leur assentiment et leur obéissance aux décrets et aux jugements du Siège Apostolique, que l'on déclare avoir pour objet le bien général de l'Eglise ainsi que ses droits et sa discipline ; pourvu qu'ils ne touchent pas aux dogmes de la foi et des mœurs (6) ". Si l'on compare ces deux condamnations, la différence qu'il y a entr'elles ne peut manquer de sauter aux yeux : celle de Gladstone, excepté pour le dogme et la morale, ne pose aucune limite aux décrets et aux jugements du Siège Apostolique, ni à l'obéissance et à l'assentiment qui y correspondent, tandis que la condamnation de l'Encyclique pose cette limite, en restreignant l'objet au bien général de l'Eglise. à ses droits et à sa discipline.

La différence donc entre la valeur des deux condamnations est la différence substantielle, qu'il y a entre l'illimité et le limité.

M. Gladstone pèche encore contre la fidélité dans sa manière de citer la cinquième proposition. Voici comment il l'énonce : " Ceux-là sont condamnés, qui attribuent à l'Etat le pouvoir de définir les droits civils (jura) et les attributs de l'Eglise (7) " ; tandis que la propo-

(6) Atque silentio præterire non possumus eorum audaciam, qui sanam non sustinentes doctrinam contendunt, illis Apostolicæ sedis judiciis et decretis, quorum objectum ad bonum generale Ecclesiæ, ejusdem que jura, ac disciplinam spectare declaratur, dummodo fidei morum que dogmata non attingant, posse assensum et obedientiam detrectari absque peccato, et absque ulla catholice professionis jacturâ.

(7) Or who assign to the State the power of defining the civil rights (jura) and province of the Church. Syll. Prop. XIX.

sition condamnée par le Pape est exprimée dans les termes suivants, qui sont bien différents : “ L’Eglise n’est pas une société vraie et parfaite, pleinement libre, et munie de ses droits propres et constants, qui lui ont été conférés par son divin Fondateur, mais il appartient au pouvoir civil de définir quels sont les droits de l’Eglise, et les limites en deçà desquelles elle puisse exercer les susdits droits (8) ”.

D’où il suit que l’objet de l’enseignement condamné ne sont pas les droits et les attributs civils de l’Eglise, comme l’exprime le texte de Gladstone, mais bien la soumission de l’Eglise à l’Etat, à la manière d’une société imparfaite et dépendante : de sorte qu’appartienne à l’Etat le pouvoir de fixer des règles à l’exercice du ministère sacré, dont les droits ont été conférés à l’Eglise par Jésus-Christ lui-même, comme à une société parfaite et indépendante de l’Etat. Donc la différence qu’il y a entre l’une et l’autre condamnation, est celle qui existe entre le droit civil et le droit religieux.

Arrêtons-nous ici, mes enfants. Ce que je viens de dire suffit pour prouver que M. Gladstone dans ses citations ne s’est pas fortement distingué par la fidélité et l’exactitude, que de plus on est loin d’y trouver mis en évidence les *instruments repolis* de la cour de Rome, et que l’on n’y rencontre au contraire que ceux que

(8) *Ecclesia non est vera perfectaue societas planè libera, nec pollet suis propriis et constantibus juribus, sibi à divino suo Fundatore collatis sed civilis postertatis est definire, quæ sint Ecclesiæ jura ac limites. intrâ quos eadem jura exercere queat. Syll. Prop. XIX.*

l'ardente imagination d'un écrivain, inspiré par la rage, lui fait découvrir.

Cependant, pour dire toute la vérité, je dois ajouter que M. Gladstone, dans l'appendice A de son livre, a cité, en toute fidélité, les textes latins, qui correspondent aux propositions dont j'ai parlé plus haut.

L'étudiant.—Mais alors, M. le curé, l'honorable adversaire a-t-il donc mal compris le latin des textes allégués ? J'ai lu dans les journaux plus d'une fois qu'il était élève de la fameuse Université d'Oxford, l'un des compagnons de classe de l'archevêque Manning, et qu'il n'en cédait que fort peu au grand évêque de Westminster dans tout ce qui tient aux lettres Grecques et latines ? Est-ce plutôt par manque de réflexion qu'il a altéré le sens du latin ? Qu'en pensez-vous, monsieur ?

Le curé.—Je ne sais que dire. Peut-être la bonne foi de l'ex-premier s'est-elle laissée surprendre par la perfidie de quelque *vieux catholique* de Munich, qui lui aurait fourni la traduction des textes en question.

Quoiqu'il en soit, je ferai, avant de terminer, quelques observations sur la valeur de trois courts remarques, dont M. Gladstone fait suivre ses dix-huit propositions.

Dans la première, après avoir avoué qu'une partie des propositions, citées par lui, pourrait, avec de sages interprétations, se réduire à des termes convenables, il ajoute aussitôt, que, dans le cas présent, on ne saurait accorder le droit d'une semblable interprétation. La raison qu'il en donne est la suivante : " Quand l'auteur de

certaines propositions exige pour lui-même un pouvoir illimité de les interpréter à la manière et à la façon, qu'il puisse de temps en temps le trouver bon et commode, il ne reste plus pour les autres de parti à prendre que de les juger telles qu'elles sont conçues, quelque grande que soit la déraison et l'injustice, que les paroles, naturellement entendues, puissent contenir." Or, le Pape exige pour lui-même un tel pouvoir : donc il ne convient pas de donner à ses propositions le privilège de la sage et favorable interprétation.

Mais l'honorable adversaire voudra bien nous pardonner, si nous lui répondons qu'il appuie son argument sur deux bien grossières erreurs ! D'abord, le pouvoir du Pape est limité par les lois du vrai et du juste, soit dans l'ordre naturel, soit dans l'ordre surnaturel. Il n'y eut jamais au monde de Pape ou de théologien, qui ait affirmé, que la conscience du Vicaire de Jésus-Christ est libre, dans ses décisions et ses condamnations, de tous ces liens sacrés, dont la vérité et la justice lient tous les honnêtes gens sur cette terre.

De ce que je viens de dire apparait ensuite la second erreur du grand diplomate anglais, c'est-à-dire, que le Pape puisse, suivant son bon plaisir, selon la qualité des temps, changer les condamnations de principes faux et injustes. Car de même qu'il est impossible qu'un principe faux et injuste devienne jamais vrai et juste ; ainsi il est impossible qu'il se puisse trouver dans le Pape l'absurde pouvoir de déclarer, selon les temps, vrai ce qu'il avait aupara-

vant déclaré faux, et bon ce qu'il avait antérieurement prononcé mauvais. Ainsi l'appui, sur lequel reposait l'argument, tombant en ruines, l'argument lui-même ne peut manquer d'en partager le sort.

Dans la seconde observation, M. Gladstone avoue bien que la persécution des hérétiques et la prétention injuste de déposer les rois ne sont pas contenues en termes exprès et formels dans les dix-huits propositions citées par lui, mais il ajoute qu'en substance l'une et l'autre chose y est pourtant bien renfermée.

L'étudiant.—Comment M. Gladstone peut-il faire une semblable affirmation ?

Le curé.—Voici son argument : “ Dans le syllabus on condamne ceux qui prétendent que les Papes et les Conciles ont outre-passé les justes limites de leur pouvoir, et qu'ils ont usuré les droits des Souverains. Or, la persécution des hérétiques, et l'injuste prétention de déposer les princes furent déclarées et décrétées par les Papes et les Conciles. Donc dans les propositions du Syllabus, que j'ai citées, se trouve incluse la persécution avec la prétention indiquée plus haut.”

L'étudiant.—Que dites-vous de cela, monsieur le curé ? M. Gladstone ici me paraît mieux raisonner qu'en maintes autres circonstances. Du moins, l'argument, quant à moi, me paraît passablement spécieux.

Le curé —Mais, mon-cher, pour que M. Gladstone pût affirmer que les Papes et les Conciles ont outrepassé les limites de leur pouvoir et usuré les droits des princes, il aurait dû indi-

quer où, et comment et au préjudice de quelles personnes les Papes et les Conciles, dans leurs décrets, se sont rendus coupables des injustices qu'on leur reproche. Il n'y a pas un seul mot de tout cela dans l'écrit de M. Gladstone.

Le Pape, lui, nie que les conciles et les Souverains Pontifes se soient jamais rendus coupables de telles injustices ; il condamne, comme affirmant une fausseté, ceux qui le disent, tandis que M. Gladstone au contraire regarde comme prouvé et évident tout ce que ces hommes condamnés avancent contre les Papes et les conciles.

Ensuite pour prouver que l'Eglise Romaine remet en vigueur de nos jours l'instrument usé de la persécution, le grand chancelier anglais cite la proposition, condamnée par le Syllabus, dans laquelle on refuse à l'Eglise le pouvoir de *coaction*. Mais l'habile ex-premier devrait se rappeler que, si les actes de ce pouvoir étaient des actes de persécution, tous ceux qui sont condamnés à la prison et aux travaux forcés, auraient raison de se croire traités injustement et persécutés.

C'est *l'abus* du pouvoir de *coaction* qui constitue, par ses actes répétés et dans une matière déterminée, la persécution ; et non pas la possession de ce même pouvoir, qui est le propre de toute société parfaite, telle qu'est l'Eglise. Ceci posé, que valent les arguments ci-dessus, en preuve de persécution et d'injustes prétentions ? Evidemment rien.

En dernier lieu, M. Gladstone observe que le Pape, dans son Encyclique : *Quanta cura*, ordonne aux fidèles de tenir pour condamnées toutes les

propositions qui y sont condamnées. Que voulez-vous de plus pour vous persuader que l'Eglise Romaine a repoli et mis de nouveau en usage toutes ses vieilles armes d'autrefois ? Je répons : Oui, les fidèles sont en effet obligés de tenir pour condamnées toutes les propositions condamnées par le Pape, mais non pas du tout celles que M. Gladstone cite et met en avant ; ils sont obligés d'obéir en cela au Pape, mais non au Pape avec ce pouvoir *illimité* que M. Gladstone veut bien gratuitement lui attribuer.

Dans sa thèse M. Gladstone a de plus affirmé que l'on était sous l'impression que de telles armes étaient *entièrement* passées en désuétude, mais il a oublié de prouver la vérité de cette assertion.

Eh, bien ! Mes jeunes amis, dans notre prochain entretien, je n'oublierai pas moi de vous prouver que ces armes ne sont jamais *entièrement* passées en désuétude, et de plus qu'elles n'y passeront jamais.

Allez-vous reposer maintenant, mes enfants. S'il est quelque chose qu'il vous a été plus difficile de saisir que dans notre entretien précédent, vous m'en ferez part à notre prochaine réunion. Je me ferai un plaisir alors de résoudre vos doutes. Adieu ; bon soir.

—000—

Le désert.

Aujourd'hui nous laissons parler sur le désert de l'Arabie un autre voyageur, en qui vous

pouvez avoir toute confiance. Il se trouvait au Mont Sinai en l'année 1833, dans le mois de mars.

De cette sorte vous recueillerez de nouveaux détails intéressants sur ces pays si étranges.

“ Nous avons beaucoup de chemin à faire dans la journée du 24. On partit de très-grand matin.

Plus nous avançons, plus les pierres et les rochers semblaient se multiplier devant nous, et justifiaient le nom de *Pétrée* que porte la partie de l'Arabie que nous parcourions.

Il y avait dix jours que nous avions quitté le Caire ; il était une heure et demie, lorsque, arrivé sur le plateau d'une colline, j'aperçus enfin la cime auguste du mont Sinai, terme de mon pèlerinage. Je mis aussitôt pied à terre, et religieusement prosterné, j'adorai de toutes les puissances de mon âme celui qui y était descendu au milieu du feu pour *parler à la maison de Jacob, pour annoncer sa loi aux enfants d'Israël* (1).

Je me suis souvent trouvé dans la nécessité de vous le dire : en certaines circonstances de la vie, en certaines situations, les sensations deviennent si vives, et les impressions qu'elles produisent sont si profondes, que le langage humain n'a plus d'expression pour les peindre. Je l'avais éprouvé à la vue de Jérusalem, en gravissant sur le Calvaire, en entrant dans le tombeau du Sauveur, dans la grotte de Bethléem : je l'éprouvai en présence de cette montagne sacrée.

(1) Exod. XIX.

Nous en étions encore éloignés de six lieues. Comme il était impossible d'y arriver le jour même, je fis faire halte de meilleure heure qu'à l'ordinaire. Mais au lieu d'aller prendre quelque repos dans ma tente, tout entier aux souvenirs que rappelle le Sinaï, je restai longtemps à le contempler, en attendant que je pusse imprimer mon front sur la poussière de son rocher.

Je passai une partie de la nuit à lire l'Exode. J'ai toujours admiré les récits de Moïse ; je les ai lus cent fois, et toujours avec un nouveau charme, avec le désir de les relire encore ; et toutefois je n'eusse jamais soupçonné qu'ils dussent être pour moi la source d'une satisfaction aussi douce que celle qu'ils me firent goûter pendant cette heureuse nuit.

Le 25 à la pointe du jour, j'étais en route. Après une demie-heure de marche, le Sinaï disparut à nos yeux ; on ne l'apercevait plus qu'à de longs intervalles. Il est entouré de montagnes de l'effet le plus extraordinaire ; je ne saurais comparer l'aspect qu'elles présentaient, à la distance où nous étions, qu'aux eaux de la mer, dont les vagues amoncelées à une prodigieuse hauteur par une affreuse tempête, auraient été soudainement pétrifiées. Cette image, quelque singulière qu'elle vous paraisse, est peut-être la plus propre à vous donner une idée juste du tableau que j'avais devant moi.

Pour abréger notre marche, mes Bédouins me firent prendre un chemin peu fréquenté, et l'un des plus mauvais que nous ayons parcourus. Il aboutit à un défilé si escarpé, que j'eusse renoncé

à le gravir si je n'avais compté sur la bonté de mon dromadaire. J'étais environné de rochers immenses, élevés à pic, surplombant quelquefois, et aussi effrayants par leur élévation que par leur volume. Il n'est pas rare que de ces masses il se détache d'énormes quartiers, dont quelques-uns, arrêtés dans leur chute, restent comme suspendus sur la tête du voyageur ; vous croiriez, au moment où vous passez, qu'ils vont s'écraser sur vous, et vous entraîner avec eux. Plusieurs n'ont pas moins de cinquante à soixante pieds d'épaisseur. Cette contrée paraît avoir ressenti une secousse prolongée d'un grand tremblement de terre.

Après deux heures d'une montée rude et extrêmement pénible, je me trouvai dans une grande plaine qui se termine en pente douce à un vallon pierreux et étroit, au milieu duquel est le fameux monastère de la Transfiguration, faussement désigné par beaucoup de voyageurs sous le nom de Sainte-Catherine. De loin, il nous apparaissait comme une petite forteresse ; il est élevé de cinq mille quatre cent vingt pieds au-dessus du niveau de la mer Rouge (2).

Depuis six semaines la communauté du couvent du mont Sinai était avertie de ma prochaine arrivée ; je fus reçu avec empressement. Je remis de suite mes lettres de recommandation au supérieur, qui me combla de prévenances, et m'assigna une fort jolie chambre, où, comme à Saint-Zabas, se trouvait un tableau de la sainte

(2) L'élévation du mont Sinai est de deux mille vingt pieds au-dessus du couvent, et par conséquent de sept mille quatre cent cinquante-deux pieds au-dessus de la mer Rouge.

Vierge, devant lequel brûlait une lampe. A cette obligeance il joignit celle de mettre à mes ordres le père Jean de Céphalonie, le seul qui parlât italien, et de lui recommander de m'accompagner partout.

Comme on sonnait le souper, je demandai à m'unir à la communauté ; on y consentit de la manière la plus gracieuse, en m'annonçant néanmoins que ce serait pour la première et dernière fois. Le Carême, selon le calendrier grec, commençait le lendemain, et les trois premiers jours on devait jeûner au pain et à l'eau. Je témoignai l'intention de m'associer à cette pénitence : on ne me le permit point ; et j'avoue à ma honte que je n'en eus pas beaucoup de regrets. Passer quinze jours dans le désert, boire de la mauvaise eau, supporter des chaleurs excessives, être le jour entier perché sur un dromadaire, la nuit être mal couché, dormir peu, tout cela aurait fatigué un corps plus jeune et plus robuste que le mien ; ajoutez que j'avais les mains et le visage grillés par le soleil.

Le monastère de la Transfiguration est une espèce de petit village entouré de hautes murailles, dont les pierres sont d'énormes blocs de granit. La clôture forme un carré, qui, sur chacun de ses côtés, a quatre-vingts et quelques toises de longueur ; l'intérieur n'est qu'un amas de bâtimens irréguliers construits d'après différens plans sur un terrain très-inégal. Excepté l'église, tout y est pauvre ; mais partout règne la plus grande propreté.

Une des choses que le voyageur y remarque le plus vite et avec le plus de plaisir en arrivant

du désert, c'est l'abondance de l'eau ; elle n'y manque jamais. Outre les sources qui suffisent aux divers besoins, il y a un puits célèbre, qui date, dit-on, du temps des patriarches. On prétend que ce fut tout près, que le libérateur des Hébreux rencontra les filles de Jethro.

Le couvent proprement dit fut bâti en l'an 527, par l'empereur Justinien. On y voit encore l'édifice qui servait d'église aux Catholiques, et d'où ils furent expulsés, il y a cent quarante ans, par les Grecs schismatiques qui en sont maîtres aujourd'hui. Je ne pus arrêter mes regards sur ce monument, sans éprouver un vif sentiment de douleur. Hélas ! si le Ciel ne vient au secours des Catholiques, l'or et l'intrigue des Grecs leur enleveront insensiblement tous les sanctuaires, et ne laisseront pas en leur possession un seul des établissements qu'ils ont en Orient.

En me conduisant à l'église, le frère me fit apercevoir une mosquée, qui, me dit-il, avait été construite pour les Arabes employés jadis au service intérieur de la maison.

La beauté de l'église me surprit : elle est divisée en trois *nefs* par deux rangs de colonnes de granit, qui supportent une voûte peinte en bleu et parsemée d'étoiles d'or. Ces colonnes, qu'on a mal à propos revêtues de plâtres, appartiennent à divers ordres d'architecture ; la plupart sont du corinthien : elles remontent au commencement du sixième siècle.

Tout le pavé est, ainsi que les murs du sanctuaire, en marbre blanc et noir tiré d'Italie, et d'un fort beau travail.

L'église est éclairée par une multitude de lampes d'argent et de vermeil : ce sont autant de cadeaux faits par les Russes, parce que le corps de sainte Catherine, pour laquelle ils ont une grande vénération, y repose. Les murailles sont ornées de nombreux tableaux richement encadrés ; mais il n'en est pas un dont la peinture ait quelque mérite

Après cette visite, je fus mené dans la chapelle appelée *du Buisson ardent*.

C'est au lieu même où Dieu manifesta sa présence par un si grand prodige, que, d'après la tradition, est bâtie la chapelle destinée à en perpétuer le souvenir. Il n'est permis d'y entrer que pieds nus. Le sanctuaire est en tout semblable à ceux de la Palestine : un autel élevé soutenu par des colonnes, et sous l'autel la place, le lieu réservé.

Pockocke assure que les religieux ont planté dans leur jardin un buisson pareil à ceux qui croissent en Europe, et que, par la plus ridicule imposture, ils ne craignent pas d'affirmer que c'est le même que celui que vit Moïse, le buisson miraculeux. L'assertion est fautive, et le fait absolument controuvé.

La visite à la chapelle où l'on conserve les reliques de sainte Catherine, fut différée au lendemain. Le corps de cette grande sainte, m'a-t-on dit, était encore tout entier, il y a soixante-ans. Depuis, pour le soustraire au pillage des Arabes, on a été si souvent obligé de le déplacer, il a été tellement altéré par l'humidité, qu'il n'en reste plus que les parties principales. Celle qu'on fait voir sont la tête et une main, très-bien conservées.

À dix heures du matin on vint me chercher en grande cérémonie pour me conduire vers la châsse que l'on devait ouvrir. Les supérieurs et la communauté se trouvaient à l'église ; toutes les lampes étaient allumées. On m'avait prévenu que les reliques de la sainte avaient cela de merveilleux qu'elles répandaient autour d'elles un parfum suave. En effet, à peine la châsse fut-elle ouverte, qu'il s'en exhala l'odeur la plus agréable. Le supérieur prit d'abord respectueusement dans ses mains la tête qui était enveloppée d'un drap d'or, et surmontée d'une couronne aussi d'or, attachée avec beaucoup d'art. Cette tête était toute noire. Puis on tira la main qui a conservé une extrême blancheur. Je remarquai aux doigts, dont les ongles paraissent encore, plusieurs bagues précieuses, une entre autres en diamants d'une grande beauté. On me parla d'un anneau d'un bien plus grand prix, que la sainte, me dit-on, avait reçu de Notre-Seigneur lui-même, et qu'elle avait au doigt, lorsqu'on la découvrit sur la montagne qui porte son nom ; mais on ne me le montra point : il est gardé très-religieusement, et ne peut être touché que par le patriarche. A ce sujet on me raconta l'histoire suivante, que je vous répète, sans vous la donner pour un article de foi.

L'impératrice Catherine désirait depuis longtemps posséder cette bague miraculeuse. Elle y attachait une telle importance, qu'à la fin elle se décida à envoyer un archimandrite chargé de présents pour la demander en son nom. Grande fut la consternation parmi les pères.

Mais comme on n'osait rien refuser à une si puissante souveraine, protectrice zélée du monastère, après beaucoup d'hésitations, on se détermina à autoriser l'envoyé à prendre la bague. On procéda avec la pompe la plus solennelle à l'ouverture de la châsse. Revêtu d'ornements magnifiques, et décoré de tous les attributs de sa dignité, l'archimandrite s'approche pour remplir sa mission, lorsqu'à l'instant même, des flammes s'échappent de l'intérieur, réduisent les ornements en cendres, et poursuivent le téméraire, qui ne peut se soustraire que par une prompte fuite à leur terrible vengeance.

Au sortir de la chapelle, le supérieur eut la générosité de me faire présent de deux bagues, qui avaient touché la main de la sainte.



Les apparitions de la Très-sainte Vierge Marie à la Grotte de Lourdes et le jaillissement de la Source Miraculeuse.

(Suite.)

Sur le devant, une ceinture, bleue comme le ciel et nouée à moitié autour du corps, pendait en deux longues bandes, qui touchaient presque à la naissance des pieds. En arrière, enveloppant dans son amplitude les épaules et le haut des bras, un voile blanc, fixé autour de la tête, descendait jusque vers le bas de la robe.

Ni bagues, ni collier, ni diadème, ni bijoux ; nul de ces ornements dont s'est parée de tout temps la vanité humaine. Un chapelet, dont

les grains étaient blancs comme des gouttes de lait, dont la chaîne était jaune comme l'or des moissons, pendait entre les mains, jointes avec ferveur. Les grains du chapelet glissaient l'un après l'autre entre les doigts. Toutefois les lèvres de cette Reine des Vierges demeuraient immobiles. Au lieu de réciter le rosaire, elle écoutait peut-être en son propre cœur l'écho éternel de la Salutation Angélique et le murmure immense des invocations venues de la terre. Chaque grain qu'Elle touchait, c'était sans doute une pluie de grâces célestes qui tombaient sur les âmes, comme des perles de rosée dans le calice des fleurs.

Elle gardait le silence ; mais, plus tard, sa propre parole et les faits miraculeux que nous aurons à raconter devaient attester qu'Elle était la Vierge immaculée, la très-auguste et très-sainte Marie, Mère de Dieu.

Cette Apparition merveilleuse regardait Bernadette, qui, dans son saisissement, s'était, comme nous l'avons dit, affaisée sur elle-même, et, sans s'en rendre compte, prosternée soudainement à genoux.

IX

L'enfant, dans sa première stupeur, avait instinctivement mis la main sur son chapelet ; et, le tenant dans ses doigts, elle voulut faire le signe de la Croix et porter la main à son front. Mais son tremblement était tel qu'elle n'eut pas la force de lever le bras ; il retomba, impuissant, sur ses genoux ployés.

Le regard et le sourire de la Vierge incomparable rassurèrent bien vite la petite bergère effrayée.

D'un geste grave et doux, qui avait l'air d'une toute-puissante bénédiction pour la terre et les cieux, elle fit Elle-même, comme pour encourager l'enfant, le signe de la Croix. Et la main de Bernadette, se soulevant peu à peu comme invisiblement portée par Celle que l'on nomme le Secours des Chrétiens. et fit en même temps le signe sacré.

L'enfant n'avait plus peur. Éblouie, charmée, doutant pourtant par instants d'elle-même et se frottant les yeux, le regard constamment attiré par cette céleste Apparition, ne sachant trop que penser, elle récitait humblement son chapelet : " Je crois en Dieu : Je vous salue, Marie, pleine de grâces..... "

Comme elle venait de le terminer en disant : " Gloire au Père, au Fils et à l'Esprit, dans les siècles des siècles," la Vierge lumineuse disparut tout-à-coup, rentrant sans doute dans les Cieux éternels où réside la Trinité Sainte.

Bernadette éprouva comme le sentiment de quelqu'un qui redescend ou qui retombe. Elle regarda autour d'elle. Le Gave courait toujours en mugissant à travers les cailloux et les roches brisées ; mais ce bruit lui semblait plus dur qu'auparavant, les eaux lui paraissaient plus sombres, le paysage plus terne, la lumière du soleil moins claire. Devant elle s'étendaient les Roches de Massabielle, sous lesquelles ses compagnes glanaient des débris de bois. Au-dessus de la Grotte, la niche où reposait la

branche d'églantier était toujours béante ; mais rien d'inaccoutumé n'y apparaissait, nulle trace ne lui était restée de la visite divine, et elle n'était plus la Porte du ciel.

X

La scène que nous venons de raconter avait duré environ un quart d'heure : non point que Bernadette eût eu conscience du temps, mais il se peut mesurer par cette circonstance qu'elle avait pu dire les cinq dizaines de son chapelet.

Complètement revenue à elle, Bernadette acheva de se déchausser, traversa le petit cours d'eau et rejoignit ses compagnes. Absorbée par la pensée de ce qu'elle venait de voir, elle ne craignait plus la froideur de l'eau. Toutes les forces enfantines de l'humble petite fille étaient concentrées à repasser encore en son cœur le souvenir de cette Apparition inouïe.

Jeanne et Marie l'avaient vu tomber à genoux et se mettre en prière ; mais ce n'est point rare, Dieu merci, parmi les enfants de la montagne, et, occupées à leur besogne, elles n'y avaient fait nulle attention.

Bernadette fut surprise du calme complet de sa sœur et de Jeanne, qui venaient de terminer en ce moment même leur petit travail, et qui, entrant sous la Grotte, s'étaient mises à jouer comme si rien d'extraordinaire ne se fût accompli.

— Est-ce que vous n'avez rien vu ? leur dit l'enfant.

— Non, répondirent-elles. Et toi, est-ce que tu as vu quelque chose !

La Voyante craignit-elle de profaner, en le disant, ce qui remplissait son âme ? voulut-elle le savourer en silence ? fut-elle retenue par une sorte de timidité craintive ? toujours est-il qu'elle obéit à ce besoin instinctif des âmes humbles de cacher comme un trésor les grâces particulières dont Dieu les favorise.

— Si vous n'avez rien vu, fit-elle, je n'ai rien à vous dire.

Les petits fagots étaient terminés. Les trois enfants reprirèrent le chemin de Lourdes.

Mais Bernadette n'avait pu dissimuler son trouble. Chemin faisant, Marie et Jeanne la tourmentèrent pour savoir ce qu'elle avait vu. La petite bergère céda à leurs instances et à leur promesse de garder le secret.

— J'ai vu, dit-elle, quelque chose habillé de blanc.

Et elle leur décrivit, en son langage, sa merveilleuse Vision.

— Voilà ce que j'ai vu, dit-elle en terminant : mais, je vous en prie, n'en dites rien.

Marie et Jeanne ne doutèrent point. L'âme, dans sa pureté et son innocence première, est naturellement croyante, et le doute n'est point le mal de l'enfance naïve. D'ailleurs, l'accent vivant et sincère de Bernadette, encore tout émue, encore tout imprégnée de ce qu'elle venait de voir, s'imposait irrésistiblement. Marie et Jeanne ne doutèrent point, mais elles furent effrayées. Les enfants des pauvres sont toujours craintifs. Cela n'est que trop explicable : la souffrance leur vient de tous les côtés.

— C'est peut-être quelque chose pour nous

faire du mal, dirent-elles. N'y revenons plus, Bernadette.

A peine arrivées à la maison, les confidentes de la petite bergère ne purent garder longtemps leur secret. Marie raconta tout à sa mère.

—Ce sont des enfantillages, dit celle-ci.....
Que me racontes donc ta sœur ? ” reprit-elle en interrogeant Bernadette.

Celle-ci recommença son récit.

La mère Soubirous haussa les épaules :

—Tu t'es trompée. Ce n'était rien du tout. Tu as cru voir quelque chose et tu n'a rien vu. Ce sont des lubies, des enfantillages.

Bernadette persista dans son dire.

—En tout cas, reprit la mère, n'y retourne plus ; je te le défens.

Cette défense serra le cœur de Bernadette : car, depuis que l'Apparition s'était évanouie, son plus grand désir était de la revoir.

Cependant elle se résigna et ne répondit rien.

XI

Deux jours, le vendredi et le samedi, se passèrent. Cet événement extraordinaire se représentait à chaque instant à la pensée de Bernadette, et il faisait le sujet constant de ses entretiens avec sa sœur Marie, avec Jeanne et quelques autres enfants. Bernadette avait encore au fond de l'âme, et dans toute sa suavité, le souvenir de la céleste Vision. Une passion, si l'on peut se servir de ce mot profane pour désigner un sentiment si pur, était née dans ce cœur innocent de petite fille : l'ardent désir de revoir

la Dame incomparable. Ce nom de " Dame " était celui qu'elle lui donnait en son rustique langage. Toutefois quand on lui demandait si cette Apparition ressemblait à quelqu'une des dames qu'elle voyait, soit dans la rue, soit dans l'église, à quelqu'une des personnes célèbres dans le pays pour leur beauté éclatante, elle secouait la tête et souriait doucement :

—Rien de tout cela n'en donne une idée, disait-elle. Elle est d'une beauté qu'il est impossible d'exprimer.

Elle désirait donc la voir. Les autres enfants étaient partagées entre la peur et la curiosité.

(à continuer.)

—ooo—

✠ Le Saint Sacrifice de la Messe sera offert, tous les premiers Vendredis de chaque mois, pour tous ceux de nos abonnés et leurs familles, qui nous auront loyalement payé le prix de leur abonnement.

✠ S'adresse au Révd. M. F. Bélanger, Ptre., (B. P. Boîte 60.)—Prix de l'abonnement, payable d'avance: 60 cents annuellements, pour la Puissance du Canada, et 70 cents d'argent de cours pour les Etats-Unis.